

**Sujet :** [INTERNET] Avis défavorable  
**De :**  
**Date :** 18/02/2020 21:59  
**Pour :** pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Septèmes Les Vallons le 18 février 2020

A l'attention de Monsieur Robert DANIEL  
Commissaire Enquêteur à la mairie de Saint-Benoît  
le bourg 04240 Saint-Benoît

**Objet :** Enquête publique relative à une demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » sur les communes de Braux et Saint-Benoît

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussignée **Jocelyne SAUVAIRE** épouse BLANC, **propriétaire de biens immobiliers, de terrains agricoles et de forêts** sur la commune de Saint Benoit, déclare être **formellement opposée** à l'implantation d'une décharge de déchets sur le site de la carrière de Saint Benoit et Braux.

J'émet une **AVIS DEFAVORABLE** à :

- au projet de remblaiement de la carrière par des déchets soit disant inertes car le risque de pollution de l'environnement et plus particulièrement de la rivière Le Coulomp et le canal d'arrosage alimentant les champs de Saint Benoit par des résidus toxiques et cancérigènes (plomb, arsenic, résidus d'amiante des canalisations de WC dits "céramiques" dans la DAE est prévisible et irréversible.
- La station de transit : risque de pollutions et de nuisances par des déchets ne provenant pas de la commune : idem les déchets ils proviennent de MONACO et des Alpes Maritimes
- A l'extension de la carrière sur la commune de Saint Benoit de part son intérêt écologique et le respect du patrimoine visuel des communes de Braux, Saint Benoit, Les Scaffarels et Annot.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Jocelyne SAUVAIRE

